

Moins d'intrants et plus d'autonomie fourragère

La signature d'une MAE permet à Vincent Couvert de miser sur sa surface fourragère.

« **D**epuis mon installation en 1998 sur 63 ha, mes objectifs restent identiques : conserver mon revenu, atteindre mon quota laitier, aller vers plus d'autonomie alimentaire et réduire les intrants », détaille Vincent Couvert, éleveur de 35 vaches laitières à Montfort-sur-Meu, en Ille-et-Vilaine.

Ces objectifs se sont encore plus imposés lorsque Vincent a perdu 19 ha avec la construction d'un lotissement, d'une station d'épuration et d'une route. « J'ai préféré développer le pâturage au détriment des cultures de vente car, d'une part, le potentiel de mes terres est assez faible et, d'autre part, ce système plus extensif correspond mieux à ma situation, précise l'agriculteur. Je suis seul à travailler sur mon exploitation avec un salarié 25 % du temps et mon parcellaire, groupé autour de la ferme, est idéal pour le pâturage. »

La marche était ensuite petite pour correspondre au cahier des charges de la mesure agro-environnementale « Système fourrager économe en intrants » (MAE SFEI) qu'il a signé en 2007 avec l'Adage (1) dont il est adhérent. Il a tout de même dû passer sa sole de maïs de 25 % de la surface fourragère principale (SFP) à 18 % en

	1998-1999	2009-2010
Fertilisation minérale	360 kg/ha de SAU	13 kg/ha de SAU
Concentrés distribués	1 t/VL, 140 g/kg de lait	500 kg/VL, 60 g/kg de lait
Part de maïs dans la SFP (1)	25%	18%
Part d'herbe dans la SFP	70%	75%
Céréales	Céréales seules : triticale, blé	Mélange céréaliier : 100 kg/ha de triticale, 25 kg/ha d'avoine blanc et 25 kg/ha de pois fourrager.
Prairies	Graminées seules	Mélange de graminées et de légumineuses : RGA, trèfle blanc, fétuque, dactyle, paturin, fléole.

(1) Surface fourragère principale

deux ans et la sole d'herbe de 70 % de la SFP, à 75 %. La rotation a ainsi également changé. « Alors qu'avant, je gardais les parcelles les plus proches de la ferme en prairie, je fais maintenant une rotation sur toutes les parcelles de l'exploitation avec de la prairie pendant 5 à 7 ans, du maïs une année, un mélange céréaliier pendant une année également, puis retour à la prairie. Au départ, mes prairies étaient sans légumineuses, mais petit à petit j'ai semé des mélanges raygrass et trèfle blanc puis j'ai ajouté de la fétuque, du dactyle, du paturin, de la fléole..., explique l'agriculteur. La prairie est ainsi plus pérenne, plus

dense et donc davantage concurrentielle avec les adventices et plus résistante aux aléas climatiques. » Sur maïs, quelques petits changements sont aussi à noter : l'engrais starter de 80 à 100 kg/ha a été supprimé avec l'entrée dans la MAE SFEI. La dose d'herbicide était quant à elle déjà réduite de 30 % et le binage déjà présent.

Depuis deux ans, Vincent Couvert a aussi développé la culture de mélanges céréaliiers. « Avant, si besoin, je pulvérisais un fongicide sur mon triticale seul, mais depuis que je sème des mélanges, la parcelle est beaucoup moins malade. De même, j'apportais 50 à 120 unités d'ammonitrate. Avec la SFEI, j'ai réduit à 100 u/ha au début puis, avec le mélange, je n'ai plus du tout apporté d'azote. La légumineuse fait son travail. » Ainsi, sur 44 ha, il y a désormais 34 ha de prairies, 5 ha de maïs ensilage et 5 ha d'un mélange céréaliier composé de triticale, d'avoine blanche et de pois fourrager.

PAS DE PERTE DE RENDEMENT

« Avec les années, mon système évoluait tranquillement vers moins d'intrants puis avec la baisse des surfaces et la crise du lait, j'ai dû produire davantage de valeur ajoutée et je me suis orienté vers le bio.

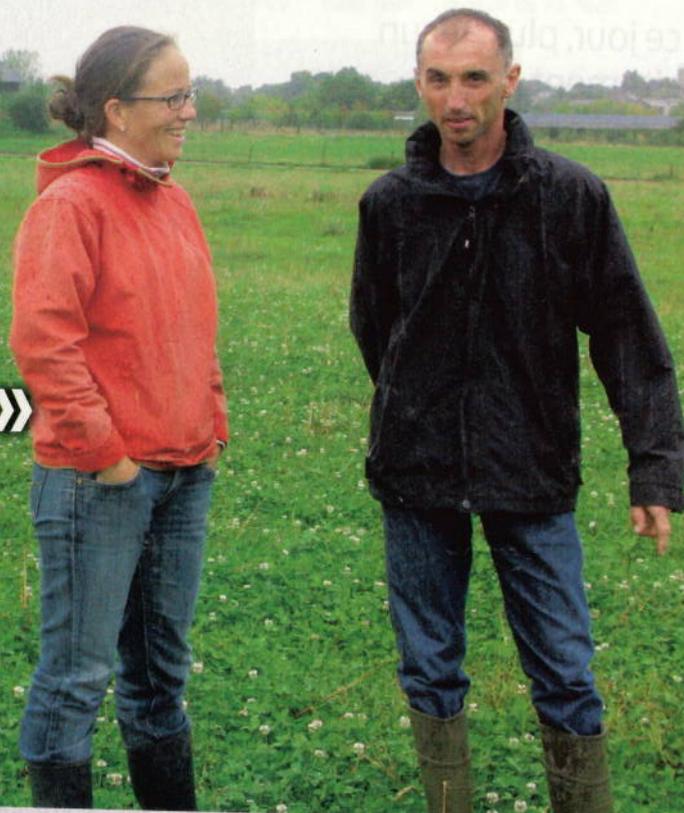
UNE FERME INTÉGRÉE AU RÉSEAU ÉCOPHYTO 2018



Pour aller toujours « plus loin et plus vite vers le même objectif de départ », l'exploitation de Vincent Couvert a intégré le réseau Ecophyto en 2010. Avec neuf autres fermes, ils forment un groupe de référence en polyculture-élevage dans la région de Rennes pour le réseau de démonstration DEPHY Ecophyto. Des indicateurs tels que l'indice de fréquence de traitement (IFT) sont suivis afin de faire

évoluer le système vers encore moins d'intrants, tout en surveillant les résultats économiques. Ainsi, l'IFT pour la rotation de Vincent était de 0,1 en herbicide et de 0,1 hors herbicide, avant le passage au bio, alors qu'en Bretagne, la moyenne est de 1,1 en herbicide et 3 hors herbicide. Du coup, la marge de progrès pour l'exploitation est faible mais les échanges réguliers avec les autres agriculteurs du groupe restent enrichissants.

« Mon parcellaire groupé autour de la ferme m'a permis de me spécialiser dans la production laitière »



◀ MAÏS BLANC.

L'agriculteur produit sa semence de maïs et l'adapte, en le sélectionnant, au terroir breton.

▲ PRAIRIES. Le parcellaire groupé autour de l'exploitation permet à Vincent Couvert (Ici à côté de Soizick Rouger, animatrice de l'association Adage) d'implanter ses prairies, composées de graminées et de légumineuses, en rotation sur toutes ses terres.

et correspondent au potentiel des parcelles pour s'établir à 10-11 tonnes de matière sèche par hectare en maïs, 50 à 60 q/ha en grain de mélange céréalier et environ 7,5 t/ha d'ensilage (lorsqu'il est ensilé comme cette année avec la sécheresse). La rotation devrait permettre de sécuriser ces résultats sur la durée. La production laitière a un peu baissé et se stabilise désormais autour de 7000 kg/vache.

REVENU SÉCURISÉ

Pour aller plus loin vers l'autonomie, Vincent Couvert produit également ses propres semences du mélange céréalier. Avec l'association Agrobio Périgord, il teste même, sur 2 ha, la production de maïs population. Cet essai grandeur nature permet de sélectionner la variété « Blanc de Monein » afin de l'adapter au terroir rennais. Au niveau économique, les aides de la MAE SFEI de 130 €/ha permettent aussi de sécuriser le revenu et d'accompagner le changement.

« Cette MAE représente une vraie orientation sur le long terme pour mon exploitation, précise Vincent Couvert. N'étant pas sûr de pouvoir signer une nouvelle MAE SFEI en 2012, j'ai même demandé le transfert de cet engagement vers la mesure de "soutien à l'agriculture biologique" dont les aides sont de 200 €/ha pour les cultures annuelles et 100 €/ha pour les pérennes, dans la limite de 5000 € et des budgets disponibles. »

Florence Mélix

(1) Agriculture durable par l'autonomie, la gestion et l'environnement : association d'éleveurs en système économe en intrants, à base d'herbe, répartis en six groupes sur l'Ille-et-Vilaine.

Fin juin 2010, j'ai donc entamé une conversion bio et, là aussi, la marge d'évolution pour atteindre les critères a été faible : le traitement de semence alors utilisé contre taupin sur maïs a été supprimé, ainsi que tout désherbage chimique sur maïs et céréales. » Les semis de maïs sont également retardés (à la mi-mai au lieu du 1^{er} mai) afin de favoriser l'installation et d'éviter le salissement. Sur prairies aussi, j'ai un peu modifié mes pratiques, précise l'agriculteur. Je les sème sous couvert d'avoine pour éviter le salissement, mais aussi pour structurer le sol et avoir un volume de fourrage à la première fauche plus important. »

Au final, après ces fines adaptations, les rendements ont très peu changé

POINTS FORTS

- + Maintien du revenu
- + Système plus autonome
- + Spécialisation en production laitière
- + Réponse aux attentes sociétales

POINTS FAIBLES

- Davantage de temps d'observation pour désherber mécaniquement au meilleur moment
- Moins de cultures de vente